

## ABANDON DE RECOURS / PUBLIC DRIVING EXPERIENCE

Le soussigné :

Nom, Prénom	
Adresse	
Localité	
Pays	
Tél. / GSM	
E-mail	

- Déclare par la présente participer à l'activité sous son entière responsabilité, à ses risques et périls, et ne présenter aucune contre-indication médicale à participer à une activité de vitesse ou à sensation (grossesse, faiblesse cardiaque, insuffisance cardiaque, hypertension, infection de l'oreille, troubles neurologiques, épilepsie, déséquilibre ophtalmologique important...).
- Déclare ne pas être sous l'influence de l'alcool, ou d'autre produit psychotrope, et ne pas en avoir consommé à la date de la signature du présent abandon de recours.
- Renonce expressément et irrévocablement pour lui-même et tous ses ayants droit, à tout recours pour les dégâts matériels qui seraient subi, à quelque titre que ce soit, contre « **Le Circuit de Spa-Francorchamps, S.A. de droit public** », ses préposés, les autres participants, les chargés de mission et aides bénévoles, quelle que soit la personne physique ou morale qui mettrait en cause sa responsabilité ;
- S'engage à respecter en toutes circonstances les injonctions des commissaires préposés, chargés de mission, organisateurs ou exploitants du site, tant lors du briefing préalable à l'activité que durant celle-ci, à ce titre ;
- S'engage à informer « **Le Circuit de Spa-Francorchamps, S.A. de droit public** » de tout événement et/ou de toute circonstance qui serait de nature à entraîner une aggravation du risque à l'occasion de l'organisation de l'activité ;
- Accepte que l'exonération de responsabilité concerne tant la responsabilité contractuelle qu'extracontractuelle ; qu'elle vise tant les dommages physiques, matériels ou moraux et ce, peu importe si lesdits dommages sont imprévisibles ou indirects à l'exclusion toutefois, de la mort du consommateur au sens de l'article 1ier , 7. de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur, ainsi que des dommages corporels causés à celui-ci.
- Accepte que les exonérations de responsabilité reprises ci-dessus, tant pour les dégâts matériels que pour les dégâts corporels, portent tant sur la responsabilité contractuelle qu'extracontractuelle, et portent sur toutes fautes, légères ou lourdes (à l'exception des fautes intentionnelles).
- Reconnaît être seul responsable de ses actes en cas de recours exercé contre lui par la compagnie d'assurance ou un participant ;
- **Déclare être responsable des dégâts éventuels qu'il occasionnerait aux infrastructures et notamment aux rails de sécurité, aux pneus et protections du circuit (augmentés de 250 € de frais administratifs par accident) et s'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés sur base du devis établi par « Le Circuit de Spa-Francorchamps, S.A. de droit public ».**
- **Reconnaît avoir pris connaissance du document intitulé « Public Driving Experience – Briefing », et s'engage à le respecter**

Fait à Francorchamps, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »